

Question 1 :

Comment faut-il concevoir l'accord de 2015 pour faire en sorte que les pays puissent poursuivre un développement économique durable tout en les encourageant à participer de manière équitable à la réduction des émissions mondiales de GES afin de nous permettre d'atteindre l'objectif d'un réchauffement de moins de 2°C ? Comment pouvons-nous éviter de reproduire la situation actuelle, caractérisée par un écart entre les engagements librement consentis et les réductions d'émissions requises pour que la hausse des températures mondiales n'atteigne pas 2°C ?

Répondre à la première sous-question nécessite de préciser la nature d'un « développement économique durable » :

- Si la durabilité s'applique à l'outil industriel ou aux produits, la question est salutaire au moment où on déplore ces ateliers de misère qui brûlent au Bangladesh et où on commence à dénoncer l'« obsolescence programmée »,
- Si la durabilité s'applique au développement, ce dernier doit être qualifié par pays en terme d'objectifs et de durée. Le développement durable sous-tendu par une notion de croissance perpétuelle est un oxymore à l'heure du pic pétrolier, de la raréfaction d'un très grand nombre de matières premières (voire même du sable!) et des terres cultivables qui s'achètent maintenant à l'international.

La notion de développement limité induit une notion de partage et donc celle d'équité contenu dans la première sous question. N'étant d'aucune autorité, je ne peux que donner mon sentiment :

- Il est légitime que les pays les moins développés puissent bénéficier d'une croissance économique les sortant d'un horizon de survie. Et si il y a là quelques tonnes de carbone en plus, ils seraient très certainement à compenser par un contrôle des pollutions et du gâchis des ressources par des exploitations prédatrices ou archaïques,
- Pour les pays en développement, les BRICS,... la notion d'équité doit d'abord s'appliquer à leurs populations, victimes comme beaucoup d'autres de la montée des inégalités sociales,
- Pour les pays développés, la fin de la croissance a sonné et plutôt qu'être subie comme aujourd'hui, elle devrait être organisée. Si il reste du développement pour préparer le rationnement des ressources à venir, un éloignement de la société de consommation s'avère indispensable. Il faut passer du bien avoir au bien-être.

En résumé, si la maîtrise économique est indispensable pour notre survie comme l'annonce votre préambule, elle doit être organisée et non plus faire l'objet d'une compétition aveugle. Pour répondre à la première sous-question, l'accord de 2015 doit être conçue comme un armistice à la guerre économique et le début d'une collaboration internationale.

Pour ce faire, les représentants politiques doivent se détourner des intérêts économiques des multinationales et autres banques pour considérer ceux des peuples et de l'humanité. S'inféoder à la "main invisible des marchés" c'est sacrifier le long-terme à des décisions automatisées à la microseconde, c'est privilégier l'hégémonie des sociétés transnationales, non citoyennes par définition, au détriment de populations de plus en plus écrasées. Il est plus que temps que le pouvoir politique reprenne la main sur le pouvoir économique.

Question 2 :

Comment l'accord de 2015 peut-il garantir au mieux la contribution de toutes les grandes économies et de tous les secteurs et réduire au minimum le risque de fuite de carbone entre des économies extrêmement concurrentielles ?

Comment l'Europe et les Etats-Unis peuvent-elles demander à la Chine de réduire ses émissions de carbone, alors que leurs entreprises y sous-traitent une part toujours croissante de leurs activités industrielles ? Que vaut la maîtrise des émissions européennes compte tenu de la délocalisation de ses activités polluantes ? Comment encourager la vertu environnementale lorsque les sociétés, dans une logique de profit, recherchent pour lieu de production le moins-disant sociétal et environnemental ? Comment demander à des pays de maîtriser une économie qu'ils subissent du fait de marchés libérés de toute entrave et de toute régulation ?

Pour assurer la contribution de tous, je ne vois d'autres alternatives que l'édification internationale de tarification douanière, fonction des écarts sociaux, environnementaux voire géographique (distance entre exportateur et importateur). Il serait souhaitable qu'une part très significative de ces taxes soit reversée à un organisme mondial attaché à surveiller et à financer le recadrage économique planétaire.

Pour susciter la contribution de tous, il serait établi que seuls les membres de cette « Organisation Mondiale du Commerce Vertueuse » (« OMCV ») pourront bénéficier d'une redistribution des taxes par le financement de programmes écologiques.

Aujourd'hui l'Europe a encore le poids politique et économique pour imposer ce renversement idéologique. Vu sa plongée économique destructrice en cours, son inféodation économique aux Etats-Unis par les négociations en cours et à la Chine par une dette toujours plus lourde, ce pouvoir décisionnel risque fort de fondre encore plus vite que les calottes glacières...

Question 3 :

Comment l'accord de 2015 peut-il encourager le plus efficacement possible l'intégration des questions de changement climatique dans tous les domaines d'action pertinents ? Comment peut-il favoriser les processus et initiatives complémentaires, notamment ceux mis en place par des acteurs non gouvernementaux ?

En supposant l'établissement de l'« OMCV » décrite précédemment, il serait dans ses prérogatives de définir tous les domaines d'action pertinents et de favoriser les processus et initiatives complémentaires.

Question 4 :

Quels sont les critères et principes qui devraient présider à la détermination d'une répartition équitable des engagements de mitigation des parties à l'accord de 2015 et à la formulation d'engagements qui tiennent compte des circonstances nationales, qui soient perçus comme justes et équitables et qui, pris collectivement, soient suffisants pour être à la hauteur des ambitions déclarées ? En quoi l'accord de 2015 peut-il ouvrir des perspectives particulières pour certains secteurs ?

Au-delà de l'oxymore du développement durable (il ne peut y avoir de croissance infinie dans un monde fini comme le voudrait les intérêts d'une monnaie dette), l'extension du mode de vie occidental n'est pas envisageable à moins de trouver d'autres planètes à exploiter. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas souhaitable compte tenu des taux de suicide et le taux d'utilisation d'antidépresseurs. Pour autant il est mieux de vivre dans un village européen que dans des bidonvilles qui s'étendent au quatre coins du monde.

Les pays développés ont tout à perdre de l'extension de leur mode de vie à la planète. Ils ont, tout au contraire, intérêt à protéger et aider les sociétés moins prodigues. L'urgence sociale et écologique commande de remplacer les rivalités du bien-avoir par un partage du bien-être.

Par la redistribution des taxes douanières internationales, l'« OMCV » devrait assurer le recadrage écologique mondial, la protection des pays les plus pauvres ou les plus exposés au changement climatique et l'optimisation du bien-être général.

**Question 5 :**

En quoi l'accord de 2015 devrait-il aider à relever le défi de l'adaptation et comment les travaux en cours au titre de la convention devraient-ils être utilisés à cet effet ? Comment l'accord de 2015 peut-il favoriser davantage l'intégration de l'adaptation dans tous les domaines d'action pertinents ?

Se reporter aux questions 2 & 3.

Question 6 :

Quel devrait être le futur rôle de la convention et en particulier de l'accord de 2015 d'ici à 2030 en ce qui concerne le financement, les mécanismes fondés sur le marché et la technologie ? Comment peut-on tirer parti de l'expérience et améliorer les cadres existants ?

Le financement du recadrage par les droits de douanes écologiques et sociaux devrait permettre un certain assujettissement des marchés aux objectifs poursuivis et la diffusion des technologies les plus sobres.

L'OMCV suggérée à la question 2 pourrait financer des recherches technologiques dont les résultats devraient être versés au patrimoine mondial et donc en licence libre.

Question 7 :

Comment l'accord de 2015 pourrait-il améliorer encore la transparence et renforcer l'obligation des pays de rendre des comptes sur le plan international ? Dans quelle mesure faudra-t-il une normalisation internationale du système de comptabilisation ? Comment les parties devraient-elles être tenues de rendre des comptes lorsqu'elles n'honorent pas leurs engagements ?

Comme proposé à la question 2, seuls les membres de l'« Organisation Mondiale du Commerce Vertueuse » pourraient bénéficier d'une redistribution des taxes par le financement de programmes écologiques et sociaux. Il est bien entendu qu'en contrepartie de ces aides, les pays devraient se soumettre aux enquêtes et contrôles de l'OMCV. La non atteinte des objectifs se répercuterait dans le tarifs douaniers en import et export et/ou par une aide accrue en cas de difficultés mal maîtrisées.

Question 8:

Comment améliorer le processus de négociation sur le climat des Nations Unies de manière à faciliter l'adoption d'un accord général, ambitieux, efficace et équitable en 2015 et à garantir son exécution ?

Les négociations peinent à aboutir car elles sont perçues comme des sacrifices économiques sans contrepartie dont le respect n'est qu'un marché de dupe en pleine guerre économique compte tenu de l'absence de sanctions réelles. De plus, comme vu à la question 2, les pays peinent à réguler leurs économies inféodées à l'internationalisation des marchés. Comment s'engager sur des objectifs que l'on ne maîtrise pas ?

La négociation et la mise en place des taxes douanières internationales et plus largement de l'« OMCV » devraient permettre aux pays une certaine reprise en main de leurs économies. De plus, la redistribution de cette manne pour le recadrage économique sous-tendrait la détermination des sociétés éco-responsables pour lesquelles les pays voudraient s'investir. Un tel processus me semble beaucoup plus mobilisateur et fédérateur que celui engagé pour le moment.



Question 9 :

Comment l'UE peut-elle investir au mieux dans des processus et initiatives extérieurs à la convention et soutenir ceux-ci afin de préparer l'adoption d'un accord ambitieux et efficace en 2015 ?

Pour servir au mieux les processus et initiatives extérieures, l'Union Européenne devrait les médiatiser et plus largement porter les analyses, les débats contradictoires liés au changement climatique dans ses causes et ses remèdes au niveau de la population. Ce problème planétaire et les ajustements économiques qu'il requiert conditionnent le monde et la société de nos enfants. Il est temps de retrouver un minimum de démocratie aujourd'hui encore supplantée par la « dictocratie » des milieux financiers et autres multinationales regroupés derrière l'OMC, la Troïca,...

L'enjeu environnemental est de taille à remettre à plat le système endiablé qui l'a engendré en redonnant des perspectives aux peuples qui manifestent chaque jour davantage leurs désespoirs aux quatre coins du monde. La lutte contre le changement climatique ne doit pas être un mal de plus, mais un objectif universel permettant de régler tous les autres.

Si le débat démocratique s'arrête à cette consultation aussi discrète qu'orientée, je n'attends rien d'autre du sommet de 2015 que des promesses d'intentions d'irresponsables responsables. Peut-être évitera-t-on tout de même la titrisation des risques climatiques !